# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Ethylene Glycol 25%

## **Rubrique 1. Identification**

Identificateur de produit : Ethylene Glycol 25%

Autres moyens : ethane-1,2-diol

d'identification

Type de produit : Liquide.

Numéro du produit : R8365

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Réfrigérants/ Agent réfrigérant.Domaine d'application : Applications industrielles.

Manufacturier : MOLECULAR DEVICES, LLC

3860 N First Street San Jose, CA 95134

USA

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS

: msdsinquiry@moldev.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(indiquer les heures de service)

: CHEMTREC (24 heures): 1-800-424-9300 (USA/Canada),

+1 703-527-3887 (Extérieur USA/Canada)

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: H373

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins)

Conseils de prudence

**Prévention**: P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention : P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage : Non applicable.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les

réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 11/13

Ethylene Glycol 25%

# Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange Autres moyens : ethane-1,2-diol

d'identification

Nom des ingrédients	Other names	% (p/p)	Identificateurs
l'eau	-	75	CAS: 7732-18-5
Éthylène glycol		25	CAS: 107-21-1
carbonate de sodium		0.01	CAS: 497-19-8

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Obtenir des soins médicaux à la suite d'une exposition ou si une personne se sent mal. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication: Aucune validationVersion: 12/13précédenteantérieure

## Section 4. Premiers soins

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion**: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers** 

: Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** 

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

### Voir Information toxicologique (section 11)

# Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

suivantes:

#### **Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 13/13

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

# Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### **Grand déversement**

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

# Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Conserver à température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Éthylène glycol	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)  CEIL: 100 mg/m³. Forme: Aerosol.  CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) Remarques: No British Columbia exposure limit at this time for inhalable aerosol  TWA 8 heures: 10 mg/m³. Forme: total, aérosol.  STEL 15 minutes: 20 mg/m³. Forme: total, aérosol.  C: 100 mg/m³. Forme: total, aérosol.  C: 50 ppm. Forme: Vapeur.  CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)  Ceiling Limit: 10 mg/m³. Forme: particules inhalables, aérosols seulement.  STEL 15 minutes: 50 ppm. Forme: fraction de vapeur.  TWA 8 heures: 25 ppm. Forme: fraction de vapeur.  CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)  P: 50 ppm. Forme: vapeur et brouillard.  P: 127 mg/m³. Forme: vapeur et brouillard.  CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)  C: 100 mg/m³.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

# Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

# Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** 

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Protection du corps** 

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### **Apparence**

**État physique** : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion et point de : -12°C (10.4°F)

congélation
Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et plage

d'ébullition

: 102°C (215.6°F)

Taux d'évaporation: Non disponible.Inflammabilité: Non disponible.Limites inférieures et: Non disponible.

supérieures d'explosivité ou limites inférieures et supérieures d'inflammabilité

Point d'éclair : Vase clos: Non applicable.

Température d'autoinflammation Nom des ingrédients°C°FMéthodeÉthylène glycol398748.4

Température de décomposition

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication précédente: Aucune validation antérieureVersion : 16/13

Ethylene Glycol 25%

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques

pH : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Solubilité : Médias Résultat

l'eau Facilement soluble

Coefficient de partage noctanol/eau (valeur

logarithmique)

: Non applicable.

Tension de vapeur :

	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
Nom des ingrédients	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
l'eau	17.5	2.3		92.258	12.3	

Densité
Densité relative
Densité de vapeur relative
Non disponible.
Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des

particules

: Non applicable.

**Autres informations** 

Remarques physico-

chimiques

: Aucune information additionnelle.

## Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucun

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

-

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de

polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 17/13

# Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Éthylène glycol Rat - Orale - DL50

4700 mg/kg

Lapin - Cutané - DL50

9.5 q/kg

Rat - Cutané - DL50

10600 mg/kg

carbonate de sodium Rat - Orale - DL50

4090 mg/kg

Lapin - Cutané - DL50 EPA

>2000 mg/kg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

carbonate de sodium Lapin - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500

mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

carbonate de sodium Lapin - Yeux - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition:

0.5 minutes

Quantité/concentration appliquée: 100

mg

**Lapin - Yeux - Modérément irritant**Durée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 100

mg

**Lapin - Yeux - Hautement irritant**Quantité/concentration appliquée: 50

mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

**Corrosion/irritation respiratoire** 

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 18/13

# Section 11. Données toxicologiques

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Éthylène glycol	-	-	A4

#### Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Éthylène glycol TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (reins) (orale) - Catégorie 2

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

#### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 19/13

## Section 11. Données toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

**Effets immédiats** 

possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

**Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Toxicité pour la

reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Ethylene Glycol 25%	2000.2	N/A	N/A	N/A	N/A
Éthylène glycol	500	9500	N/A	N/A	N/A
carbonate de sodium	4090	2500	N/A	N/A	N/A

## Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Éthylène glycol Aiguë - CL50 - Eau douce Effet: Mortalité

> Poisson - Fathead minnow -Pimephales promelas

Âge: ≤7 jours

8050 mg/l [96 heures]

Aiguë - CL50 - Eau douce Effet: Mortalité

Crustacés - Water flea - Ceriodaphnia

Date d'édition/Date de révision : 30/10/2025 Date de publication : Aucune validation Version 10/13 précédente antérieure

## Section 12. Données écologiques

dubia - Néonate

6900 mg/l [48 heures]

carbonate de sodium Aiguë - CL50 - Eau douce <u>Effet</u>: Mortalité

Poisson - Bluegill - Lepomis

macrochirus

Taille: 3.88 cm; Poids: 0.96 g

300 mg/l [96 heures]

Aiguë - CL50 - Eau douce Effet: Mortalité

Crustacés - Scud Order - Amphipoda

176 mg/l [48 heures]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat

Éthylène glycol 90 à 100% [10 jours] - Facilement OECD [Biodégradabilité facile - Essai

de disparition du COD]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Éthylène glycol	-	-	Facilement

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
l'eau	-1.38	-	Faible
Éthylène glycol	-1.36		Faible

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau

: Non disponible.

#### **Autres effets nocifs**

Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut

Date d'édition/Date de révision: 30/10/2025Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 111/13

## Section 13. Données sur l'élimination

prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.	No.

#### **Autres informations**

Classification pour le DOT : Quantité à déclarer 20000 lb / 9080 kg [2328.8 gal / 8815.5 L]. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

## Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

**INRP** canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Éthylène glycol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Date d'édition/Date de révision : 30/10/2025 Date de publication : Aucune validation Version:1 12/13 précédente antérieure

Ethylene Glycol 25%

## Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

## Section 16. Autres informations

**Historique** 

Date d'édition/Date de

révision

: 30/10/2025

Date de publication

précédente

: Aucune validation antérieure

Version : 1

Élaborée par : Sphera Solutions

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible NU = Nations Unies

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul

Références : RPD = Règlement sur les produits dangereux

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 30/10/2025 Date de publication : Aucune validation Version 13/13 précédente antérieure